



Propriété d'une auto: celui qui a fait le chèque ou celui qui a l

Par **thouret**, le 12/01/2011 à 09:15

Bonjour,

j'ai acheté une auto par chèque. j'ai mis la facture et la carte grise au nom de ma compagne (nous sommes pacsés).

1 qui est le propriétaire du véhicule?

2 si ma compagne vend la voiture, puis je lui réclamer une partie du bénéfice de la vente?

merci pour toute réponse.

cordialement

thouret

Par **mimi493**, le 12/01/2011 à 11:26

Le propriétaire est celui qui a le titre de propriété à son nom, donc la facture d'achat ou le certificat de cession pour un véhicule, et à défaut, la carte d'immatriculation

Par **amajuris**, le 12/01/2011 à 14:41

bjr,

je répons à la question 2.

si votre compagne vend sa voiture rien ne l'oblige (juridiquement) à vous en rembourser une partie ou la totalité. elle peut dire que c'est un cadeau et non un prêt. à moins que vous

possédiez des documents écrits prouvant le contraire.
cdt

Par **thouret**, le **12/01/2011** à **17:01**

merci pour cette reponse claire.
thouret